

## REGLEMENT COMPLET

JEU « La vache qui rit<sup>®</sup> - Opération culinaire 2016 »

Du 11/04/16 au 10/06/16 inclus

### ARTICLE 1 – ORGANISATION

FROMAGERIES BEL, société anonyme au capital de 10.308.502,50 euros dont le siège social est situé 2 Allée de Longchamp - 92150 Suresnes, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 542 088 067 (ci-après la « Société Organisatrice »), organise un jeu 100% gagnant avec canal gratuit et canal payant « La vache qui rit<sup>®</sup> - Opération culinaire 2016 » du 11/04/16 au 10/06/16 à 23h59 inclus accessible par Internet (ci-après le « Jeu »).

### ARTICLE 2 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le Jeu est ouvert à toute personne physique, de plus de 12 ans, résidant en France Métropolitaine, à l'exclusion des membres ou salariés de la Société Organisatrice, de ses filiales et/ou sociétés affiliées, des sociétés prestataires et/ou partenaires dans l'organisation du Jeu, du personnel des points de vente participant à la mise en œuvre du Jeu, et plus généralement de toute personne intervenant dans l'organisation du Jeu, ainsi que de leurs parents et alliés respectifs.

Toute participation d'un mineur au Jeu suppose l'accord préalable des personnes détenant l'autorité parentale (ou de son représentant légal). La Société Organisatrice se réserve le droit de demander la preuve de cet accord à tout moment, et notamment à l'occasion de l'attribution des dotations.

### ARTICLE 3 – RELAIS DU JEU

Pendant sa durée, le Jeu est annoncé sur :

1/ les emballages des packs Pik&Croq<sup>®</sup>, (5 barquettes, 8 barquettes, langue sablée 4 barquettes, saveur pizza 5 barquettes) + emballages des packs boites rondes nature La Vache qui rit<sup>®</sup>+ intercalaires des boites rondes La Vache qui rit<sup>®</sup>.

2/ des éléments de PLV présents en magasin ;

3/ le site Internet [www.lavachequirit.com](http://www.lavachequirit.com). (ci-après « le Site »). URL du mini-site : [www.lavachequirit.com/grand-jeu-cuisine](http://www.lavachequirit.com/grand-jeu-cuisine)

### ARTICLE 4 – MODALITES DE PARTICIPATION

4.1 Pour jouer :

#### CANAL PAYANT :

- Se connecter sur le site promotionnel, via le relai proposé en homepage du site [lavachequirit.com](http://lavachequirit.com)
- Cliquer sur « JOUER » :
  - Si l'utilisateur n'a encore jamais joué, il procède à son inscription via le formulaire charté en complétant les champs d'information suivants : civilité, prénom, nom, date de naissance, adresse électronique, mot de passe, adresse postale complète (les adresses électroniques de type « mail jetable » ne sont pas autorisées, par exemple : @yopmail.fr, @yopmail.com, @jetable.net, @jetable.com, @jetable.org, @spambox.us)

- Si l'utilisateur est mineur, il est invité à compléter le champ de saisie proposé pour indiquer l'adresse électronique de son parent, qui sera ainsi informé par retour de mail de la participation de son enfant au Jeu
  - L'utilisateur est invité à lire attentivement et accepter le règlement. Il valide ensuite son inscription.
  - Si l'utilisateur s'est inscrit au préalable, il lui suffit juste d'entrer son adresse mail et mot de passe.
- L'utilisateur renseigne son code EAN
  - L'utilisateur accède alors à l'espace de jeu. Le but du jeu est le suivant : 3 ingrédients sont disposés sur un plan de travail au centre de l'écran, l'utilisateur est invité à placer dans le plat les 3 ingrédients suggérés.
  - Une fois les ingrédients disposés dans le moule à tarte, le reveal se déclenche automatiquement. La révélation du gain est immédiate. L'utilisateur gagne la dotation indiquée.
    - Si le gain est matériel, un visuel de la dotation gagnée apparaît. Pour bénéficier de ce lot, l'utilisateur doit envoyer ses coordonnées sur papier libre ainsi que ses preuves d'achat (original du ticket de caisse et code-barres découpés qui doivent être de la même date ou antérieure à la date du gain) dans un délai de quinze (15) jours à compter de l'instant gagnant (cachet de la poste faisant foi de la réception des pièces attendues de ce délai) à l'adresse suivante :
 

Opération culinaire 2016 La vache qui rit®  
**Y020**  
 SOGEC GESTION  
 91 973 Courtaboeuf Cedex
    - Si le gain est un web-coupon, un choix est proposé au participant entre le téléchargement d'un web-coupon d'une valeur faciale de 0.5€ à valoir sur une boîte ronde La vache qui rit® ou d'une valeur de 1€ sur Pik&Croq®. Pour le télécharger, une nouvelle page s'ouvre et invite l'utilisateur à le télécharger.

En cas de participation avec le canal payant, tout de suite après la révélation du gain, il sera proposé à l'utilisateur d'obtenir une chance supplémentaire de rejouer immédiatement et gratuitement, pour cela :

- L'utilisateur clique sur le bouton « Envie de rejouer ? Répondez à notre quiz pour retenter immédiatement et gratuitement votre chance ! » situé en bas de la dotation gagnée.
- Un quiz composé d'une unique question avec 3 propositions de réponses apparaît.
- L'utilisateur répond à la question. Un indice sera proposé sous forme d'un lien pointant directement sur la bonne recette ou astuce (qui s'ouvrira dans un nouvel onglet) pour aider à répondre correctement ([www.lavachequirit.com/recettes](http://www.lavachequirit.com/recettes))
- Si l'utilisateur répond de manière correcte, il accède de nouveau à l'espace de jeu où il est invité à placer dans le plat les 3 ingrédients suggérés.
- Une fois les ingrédients disposés dans le moule à tarte, le reveal se déclenche automatiquement. La révélation du gain est immédiate. L'utilisateur gagne la dotation indiquée :
  - Si le gain est matériel, un visuel de la dotation gagnée apparaît.
  - Si le gain est un web-coupon, un choix est proposé au participant entre le téléchargement d'un web-coupon d'une valeur faciale de 0.5€ à valoir sur une boîte ronde La vache qui rit® ou d'une valeur de 1€ sur Pik&Croq®. Pour le télécharger, une nouvelle page s'ouvre et invite l'utilisateur à le télécharger.

- Si l'utilisateur répond de manière incorrecte, apparaîtra une page lui indiquant qu'il a perdu.

#### CANAL GRATUIT :

- Se connecter sur le site promotionnel, via le relai proposé en homepage du site lavachequirit.com
- Cliquer sur « JOUER » :
  - Si l'utilisateur n'a encore jamais joué, il procède à son inscription via le formulaire charté en complétant les champs d'information suivants : civilité, prénom, nom, date de naissance, adresse électronique, mot de passe, adresse postale complète pour envoi des dotations. L'utilisateur est invité à lire attentivement et accepter le règlement. Il valide ensuite son inscription.
- Pour participer gratuitement au jeu, il est nécessaire de faire une demande de code de participation gratuit en cliquant sur le lien suivant : [accéder à son code gratuit](#) situé dans la page «Comment jouer ?». L'utilisateur reçoit ensuite par mail à l'adresse électronique indiquée lors de son inscription son code de participation gratuit. Attention il faut impérativement que l'utilisateur soit connecté (avoir rempli et accepté le formulaire d'inscription au préalable) pour pouvoir accéder à la demande du code de participation gratuit.
- L'utilisateur renseigne son code de participation gratuit.
- L'utilisateur accède alors à l'espace de jeu. Le but du jeu est le suivant : 3 ingrédients sont disposés sur un plan de travail au centre de l'écran, l'utilisateur sera invité à placer dans le plat les 3 ingrédients suggérés.
- Une fois les ingrédients disposés dans le moule à tarte, le reveal se déclenche automatiquement. La révélation du gain est immédiate. L'utilisateur gagne la dotation indiquée.
  - Si le gain est matériel, un visuel de la dotation gagnée apparaît. Le gagnant recevra son gain dans un délai maximum de 6 à 12 semaines à compter de l'annonce du gain.
  - Si le gain est un web-coupon, un choix est proposé au participant entre le téléchargement d'un web-coupon d'une valeur faciale de 0.5€ à valoir sur une boîte ronde La vache qui rit® ou d'une valeur de 1€ sur Pik&Croq®. Pour le télécharger, une nouvelle page s'ouvre et invite l'utilisateur à le télécharger.

#### 4.2 REGLES DE PARTICIPATION

- Une seule inscription par foyer sur le site Internet du Jeu est autorisée (même nom et/ou adresse postale et/ou électronique et/ou adresse IP, étant entendu qu'une même personne ne peut s'inscrire plusieurs fois au Jeu avec différentes adresses postales et/ou électroniques et/ou adresses IP et/ou différents noms).
- 1 participation par jour et par foyer (1 participation payante ou gratuite par jour hors participation supplémentaire offerte dans le cadre du quiz).
- En cas de participation gagnante au quiz, une autre participation exceptionnelle est offerte au consommateur pour lui permettre une 2<sup>nde</sup> participation la même journée.
- 4 participations payantes maximum par foyer sur toute la durée du jeu.
- 1 participation gratuite par foyer sur toute la durée du jeu.
- Maximum de 1 dotation matérielle et 8 web-coupons ou de 9 web-coupons à gagner sur toute la durée du jeu.

**4.3** La Société Organisatrice se réserve le droit d'annuler ou de modifier les règles du Jeu si des fraudes venaient à être constatées.

La Société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable en cas d'interruptions des communications téléphoniques et/ou électroniques altérant les participations, et se réserve le droit de remettre en jeu la dotation dans ce même Jeu.

De façon générale, les participants garantissent la Société Organisatrice du présent Jeu contre tout recours, toute action ou réclamation que pourrait former, à un titre quelconque, tous tiers, à l'occasion de l'exercice des droits cédés et plus généralement au titre de toutes les garanties et engagements pris.

## **ARTICLE 5 – DOTATIONS**

Le Jeu est doté des deux mille sept cent soixante huit (2 768) dotations suivantes (d'une valeur commerciale totale de 69 949,08 € TTC) :

1. 50 Cookéo Moulinex® d'une valeur unitaire de 199,90 € TTC,
2. 300 appareils à croque-monsieur, d'une valeur unitaire de 34.90 € TTC\* ;
3. 2000 lots de 6 assiettes, d'une valeur unitaire de 22.00€ TTC\* ;
4. 120 tabliers La vache qui rit®, d'une valeur unitaire de 16.00€ TTC\*.
5. 150 lots de 4 sets de table verts d'une valeur unitaire de 11.96€ TTC\*
6. 148 lots de 4 sets de table rouges d'une valeur unitaire de 11.96€TTC\*
7. Web-coupons d'une valeur unitaire de 0.5€ à valoir sur boîte ronde La vache qui rit® ou d'une valeur unitaire de 1€ à valoir sur Pik&Croq®. (le nombre mis en jeu de cette dotation correspondra au nombre de participants ayant gagné cette dotation)

\* Prix publics constatés en mars 2016, susceptible d'évolution.

## **ARTICLE 6 : REMBOURSEMENT DES FRAIS DE PARTICIPATION**

La Société Organisatrice s'engage à rembourser les frais engagés pour participer au Jeu à tout participant qui en fait la demande par courrier écrit envoyé au plus tard le 24/06/2016 (sous pli suffisamment affranchi, cachet de La Poste faisant foi), à l'adresse suivante :

Opération culinaire 2016 La vache qui rit®  
**Y020**  
SOGEC GESTION  
91 973 Courtaboeuf Cedex

### **6.1 Demande de remboursement**

Le courrier de demande de remboursement devra indiquer sur papier libre :

- les nom, prénom, adresse complète du participant (similaires à ceux indiqués lors de son inscription au Jeu) ;

- la date, le canal, l'heure et la durée de l'appel ou de la connexion, avec la photocopie de la facture détaillée de l'opérateur téléphonique et/ou du fournisseur d'accès auquel le participant est abonné en attestant ;
- un RIB (Relevé d'Identité Bancaire) ou RICE (Relevé d'Identité Caisse Epargne).

## **6.2 Frais dont le remboursement peut être demandé**

Les frais dont le participant peut demander le remboursement sont :

1/ les frais de connexion à Internet, uniquement si le participant accède au Jeu en se connectant à partir d'un modem et au moyen d'une ligne téléphonique facturée au prorata du temps de communication ou à l'appel : remboursement sur la base d'un forfait correspondant à 0,20 € TTC.

Etant observé qu'en l'état actuel des offres de services et de la technique, certains fournisseurs d'accès à Internet offrent une connexion gratuite ou forfaitaire aux internautes, tout accès au Jeu s'effectuant sur une telle base gratuite ou forfaitaire (notamment connexion par câble, ADSL ou liaison spécialisée) ne pourra donner lieu à aucun remboursement, dans la mesure où l'abonnement aux services du fournisseur d'accès est dans ce cas contracté par l'internaute pour son usage de l'Internet en général et que le fait pour le participant de se connecter au site de la Société Organisatrice ou de ses partenaires et de participer au Jeu ne lui occasionne aucun frais ou débours supplémentaire.

2/ les photocopies réalisées pour venir à l'appui de la demande de remboursement : remboursement sur la base forfaitaire de 0,15 €.

3/ les frais d'affranchissement liés à la demande de remboursement : remboursement sur la base du tarif lent 20g en vigueur dès lors que le participant en fait la demande concomitamment à sa demande de remboursement (un seul remboursement par mois et par foyer, et mêmes nom, adresse et RIB).

La Société Organisatrice conserve en mémoire les dates et heures d'entrée et de sortie de chaque participation au Jeu pour un identifiant donné (nom, adresse électronique) et se réserve le droit de refuser le remboursement à toute personne non identifiée ou toute demande non conforme.

La conservation des données datées et horodatées liées à chaque participation est consécutive et nécessaire au traitement des demandes de remboursement des frais de connexion à Internet adressées par les participants, afin de valider ou infirmer leur demande. A compter de la date de fin de jeu, ces données sont conservées jusqu'au 05/06/2019 minuit.

Au-delà de la durée de conservation susvisée, les données seront supprimées par la Société Organisatrice.

## **6.3 Modalités du remboursement**

Les remboursements seront effectués par virement bancaire ou postal dans les quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la réception des demandes, après vérification de leur bien-fondé, et notamment de la conformité des informations qu'elles contiennent par rapport à celles enregistrées lors de l'inscription au Jeu.

En cas de prolongement ou report éventuel du Jeu, la date limite d'obtention du remboursement serait reportée d'autant.

Le nom de la personne demandant le remboursement doit être le même que celui mentionné sur la facture et sur le RIB ou RICE.

Il sera effectué un maximum de 3 remboursements par foyer (mêmes nom, adresse et RIB/RICE) tous canaux de participation confondus pendant toute la durée du Jeu.

Toute demande incomplète, illisible, insuffisamment affranchie, envoyée à une autre adresse que celle susvisée ou reçue après le 24/06/2016 minuit (cachet de la Poste faisant foi) ne sera pas recevable.

## **ARTICLE 7 : OBTENTION DES DOTATIONS**

L'envoi des dotations est gratuit.

**7.1** Les gagnants doivent envoyer leurs coordonnées sur papier libre ainsi que leurs preuves d'achat (original du ticket de caisse et code-barres découpés) dans un délai de quinze (15) jours à l'adresse suivante :

Opération culinaire 2016 La vache qui rit®

**Y020**

SOGEC GESTION

91 973 Courtaboeuf Cedex

A défaut, leur dotation redeviendra la propriété de la Société Organisatrice. Aucune réclamation ne sera admise passé le délai mentionné ci-dessus de quinze (15) jours à compter de l'instant gagnant (cachet de la poste faisant foi de la réception des pièces attendues de ce délai)

Les gagnants recevront leur dotation dans un délai maximum de 6 à 12 semaines à compter de leur réponse, par voie postale à l'adresse qu'ils y auront indiquée.

**7.2** Les dotations ne seront ni reprises, ni échangées contre un autre objet, et ne peuvent faire l'objet d'aucune contrepartie financière.

En cas de force majeure ou de toute autre circonstance indépendante de la Société Organisatrice et rendant indisponible la dotation, la Société Organisatrice se réserve le droit de remplacer la dotation gagnée par une dotation de nature et de valeur équivalentes.

La Société Organisatrice ne saurait être tenue responsable de l'impossibilité d'attribution des dotations en cas d'adresse électronique et/ou postale saisie de manière erronée ou incomplète ou de changement d'adresse non communiqué.

En cas de réclamation sur l'une des dotations, il convient de contacter le service consommateurs soit :

- par courrier électronique sur le site [www.groupe-bel.com](http://www.groupe-bel.com), Rubrique « Contactez-nous » via le formulaire.
- par courrier postal à l'adresse suivante : BEL Service consommateurs -BP 114 92151 Suresnes Cedex France

## **ARTICLE 8 : RESPONSABILITE**

La Société Organisatrice décline toute responsabilité pour tous les incidents et/ou accidents qui pourraient survenir pendant la durée de jouissance des dotations attribuées.

La Société Organisatrice ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure, d'événements indépendants de sa volonté ou de nécessité justifiée, elle était amenée à écourter, prolonger, reporter, modifier ou annuler le Jeu.

La Société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable de tout fait qui ne lui serait pas imputable, notamment en cas de mauvais acheminement du courrier, de mauvais fonctionnement des lignes téléphoniques, de l'indisponibilité du Site, de défaillance technique rendant impossible la poursuite du Jeu, d'interruption des communications téléphoniques, des dysfonctionnements du réseau Internet empêchant le bon déroulement du Jeu, des interruptions, des délais de transmission des données, des défaillances de

l'ordinateur du participant ou tout autre problème lié aux réseaux de communication, aux serveurs, aux fournisseurs d'accès Internet, aux équipements informatiques ou aux logiciels, de la perte de toute données, des conséquences de tout virus, anomalie, défaillance technique, de toute défaillance technique, matérielle ou logicielle de quelque nature ayant empêché ou limité la possibilité de participer au jeu ou ayant endommagé le système d'un participant, d'erreur d'acheminement des lots, de la perte de ceux-ci lors de leur expédition, de leur non réception ou de leur détérioration, de leur livraison avec retard.

Il appartient à tout participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte. La connexion de toute personne au site et la participation au Jeu se fait sous sa seule, unique et entière responsabilité.

Il est rigoureusement interdit, par quelque procédé que ce soit de modifier ou de tenter de modifier les dispositifs de jeux proposés, notamment afin d'en modifier les résultats ou tout élément déterminant l'issue d'une partie et les gagnants d'une partie. La Société Organisatrice se réserve le droit de faire respecter l'égalité de chance entre tous les participants, notamment par voie de justice ou tout autre moyen à sa convenance.

La Société Organisatrice se réserve le droit d'exclure du Jeu et de poursuivre en justice toute personne qui aurait tenté de tricher ou de troubler le bon déroulement du Jeu. Un gagnant qui aurait triché sera de plein droit déchu de toute dotation.

La Société Organisatrice ne saurait par ailleurs être tenue pour responsable des dommages liés à la jouissance de la dotation. La Société Organisatrice ne sera en aucun cas tenue pour responsable d'un dysfonctionnement ou d'une mauvaise prestation des dotations proposées.

#### **Article 9 : FRAUDES**

La participation au Jeu implique l'acceptation pleine et entière de son présent règlement.

Toute fraude, ou tentative de fraude, manifestée par un commencement d'exécution et commise en vue de percevoir indûment une dotation, le non-respect du présent règlement, ou toute intention malveillante tendant à perturber le déroulement du Jeu, donnera lieu à l'exclusion de son auteur, la Société Organisatrice se réservant le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires.

En cas de réclamation à ce titre, il appartient au(x) participant(s) d'apporter la preuve qu'ils ont adopté un comportement conforme au présent règlement.

#### **Article 10 : RECLAMATIONS**

Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique concernant les modalités du Jeu, la détermination des gagnants et l'interprétation ou l'application du présent règlement.

Toute réclamation doit faire l'objet d'une demande écrite exclusivement adressée par courrier postal à « BEL Service Consommateurs- BP 114 – 92 150 Suresnes – France » ou par courrier électronique sur le site [www.groupe-bel.com](http://www.groupe-bel.com) (Onglet « Service consommateurs »), et comporter obligatoirement les références exactes du Jeu.

Les contestations et réclamations écrites relatives au Jeu ne seront plus prises en compte passé un délai de trois (3) mois après la clôture du Jeu, soit le 09 septembre 2016.

#### **Article 11 : DONNEES PERSONNELLES**

Les informations nominatives recueillies sur chaque participant sont nécessaires pour sa participation au Jeu, la Société Organisatrice s'engageant à ne les utiliser que dans le cadre et pour les besoins de la gestion du Jeu. Ces informations sont destinées à l'usage exclusif de la Société Organisatrice et/ou de ses filiales et ne seront en aucun cas transmises ou cédées à des tiers.

Les participants sont informés que leurs nom et coordonnées font l'objet d'un traitement informatique.

Conformément aux dispositions de la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des informations le concernant qu'il peut exercer sur simple demande écrite auprès du Service Consommateurs de la Société Organisatrice (cf. Article 10) en précisant les références exactes du Jeu.

Les nom, prénom, adresse, voix et image des gagnants ne pourront être utilisés et/ou exploités par la Société Organisatrice à des fins publicitaires sans leur accord préalable et écrit.

La Société Organisatrice se réserve le droit de demander aux participants d'accepter de recevoir des informations de sa part.

### **Article 12 : REGLEMENT DU JEU**

Tout différend sur l'application et/ou l'interprétation du présent règlement sera souverainement tranché par la Société Organisatrice, sous le contrôle de l'huissier de justice dépositaire du règlement et après son avis.

Le règlement complet est déposé chez Maître SCP NICOLAS – SIBENALER – BECK, Huissiers de Justice à Juvisy-sur-Orge (91).

Le règlement est disponible sur le Site ou sur simple demande écrite (sous pli suffisamment affranchi) adressée avant le 09 juin 2016 inclus (cachet de la Poste faisant foi) accompagnée des coordonnées complètes du demandeur, à l'Adresse du Jeu (cf. Article 6).

Les frais d'affranchissement de cette demande sont remboursés (au tarif lent 20 g en vigueur) sur simple demande écrite concomitante à la demande de règlement (joindre un RIB/RICE). Un seul remboursement par foyer (mêmes nom, adresse et RIB/RICE) sera octroyé.

Aucune suite ne sera donnée aux demandes illisibles, incomplètes et/ou insuffisamment affranchies.

En cas de contestation, il est possible de recourir à une procédure de médiation conventionnelle, ou à tout autre mode alternatif de règlement des différends.

En cas de différence entre la version en ligne du règlement, celle opposée par le participant et celle déposée chez l'Huissier, celle déposée chez l'Huissier prévaut.